

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

Avis et communications de la Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs de roues en acier originaires de la République populaire de Chine

Base juridique : règlement d'exécution 2026/428 de la Commission du 25.02.2026 – [JO L du 26.02.2026](#).

Type de mesure : institution d'un droit antidumping définitif sur les importations de roues en acier originaires de la République populaire de Chine à l'issue d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures instituées en vertu du règlement d'exécution (UE) 2020/353 du 03.03.2020.

Date d'entrée en vigueur des mesures : 27.02.2026.

Produits concernés : roues en acier destinées à être utilisées sur la route, avec ou sans leurs accessoires et équipées ou non de pneus conçues pour les tracteurs routiers, les véhicules automobiles pour le transport de personnes et/ou pour le transport de marchandises, les véhicules automobiles à usages spéciaux (par exemple, voitures de lutte contre l'incendie, voitures épanduses), les remorques ou semi-remorques, non automobiles, des véhicules énumérés ci-dessus).

Produits exclus : roues en acier destinées à l'industrie du montage des motoculteurs relevant actuellement de la sous-position 8701 10, roues pour quadricycles routiers, parties de roues coulées d'une seule pièce en forme d'étoile, en acier, roues pour véhicules automobiles spécifiquement conçus pour des usages en dehors du réseau routier public (par exemple, roues pour tracteurs agricoles ou forestiers, pour chariots élévateurs, pour tracteurs d'aviation, pour tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier), roues pour remorques de voitures particulières et pour caravanes, non automobiles, dont le diamètre de la jante ne dépasse pas 16 pouces, roues pour remorques ou semi-remorques, spécialement conçues pour des usages autres que la voie publique (par exemple, roues pour remorques agricoles et autres engins agricoles remorqués utilisés dans les champs).

Nomenclature concernée : codes NC ex 8708 70 10, ex 8708 70 99 et ex 8716 90 90 (codes TARIC 8708 70 10 80, 8708 70 10 85, 8708 70 99 20, 8708 70 99 80, 8716 90 90 95 et 8716 90 90 97).

Pays d'origine : République populaire de Chine.